

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

| NOMBRE DE MEMBRES | | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération | Qui ont pris part au vote |
| 13 | 13 | 9 | 9 |

Séance du 17 mars

L'an deux mil vingt-trois, le 17 mars

Convocation
10/03/2023
Date d'affichage
10/03/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCECAO – W. COLAS – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : C. BLARDAT-KATOUI – P. LAMY-BOYET – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les tarifs des locations de salles comme suit :

- **Salle polyvalente** :

Pour les habitants, le personnel communal et les commerçants de Bussy en Othe dans leur cadre professionnel :

300 € pour une location le week-end

180 € pour une location à la journée : le mercredi en période scolaire,

le mardi, mercredi ou jeudi en période de vacances scolaires

Pour les associations :

De Bussy-en-Othe : 50 € pour une location un jour en semaine :

- le mercredi en période scolaire

- le mardi, mercredi ou jeudi en période de vacances scolaires

250 € pour une location le week-end

Il est prévu pour ces associations 2 lo
(dont une à charge de régler uniquement le
comme indiqué ci-dessous).



Le tout quel que soit le but de la manifestation.

Pour les extérieurs, particuliers et entreprises dans leur cadre professionnel :

900 € pour une location le week-end

500 € pour une location à la journée : le mercredi en période scolaire

le mardi, mercredi ou jeudi en période de vacances scolaires

Associations extérieures : 300 € pour une location le week-end

200 € pour une location le mercredi en période scolaire

le mardi, mercredi ou jeudi en période de vacances scolaires

Pour les comités d'entreprises :

600 € le weekend

300 € pour une location le mercredi en période scolaire

Le mardi, mercredi ou jeudi en période de vacances scolaires

Location de la vaisselle :

30 €

Location de la sono :

100 € + une caution de 2500 €

Un forfait chauffage de 100 € viendra en supplément de toute location, du 1^{er} octobre au 30 avril de chaque année.

• **Salle des Epicéas :**

Pour les habitants, le personnel communal et les commerçants de Bussy-en-Othe dans leur cadre professionnel :

75 € pour une location à la journée en semaine

150 € pour une location le week-end

Pour les associations de Bussy :

60 € pour une location à la journée en semaine

100 € pour une location le week-end

Il est prévu pour ces associations 2 locations gratuites par an (dont une à charge de régler uniquement le coût du chauffage comme indiqué ci-dessous).

le tout quel que soit le but de la manifestation.

Pour les extérieurs, particuliers et entreprises :

170 € pour une location à la journée en semaine

320 € pour une location le weekend

Pour les associations extérieures :

150 € pour une location à la journée en semaine

250 € pour une location le week-end

Un forfait chauffage de 50 € sera demandé en supplément pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril de chaque année.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

